



Comité logement Montréal-Nord
11 379 rue Garon, Bureau 1, Montréal-Nord, Québec, H1H 3T7
Téléphone: (514) 852-9253 / Télécopieur: (514) 852-9253
Courriel: info@clmn.ca
Site web: www.clmn.ca

A) Étant donné que :

- 1- En 2001, 70,1% de la totalité des logements dans l'arrondissement Montréal-Nord souffraient de négligence au niveau de l'entretien régulier, 22,6 % avaient besoin de réparations mineures et 7,3 % nécessitent des réparations majeures¹ ;
- 2- Plusieurs locataires de Montréal-Nord doivent assumer des coûts de chauffage astronomiques entraînés par de la mauvaise isolation et de la détérioration des immeubles ;
- 3- Plusieurs acteurs et actrices (résident-e-s et intervenant-e-s) de Montréal-Nord sont préoccupé-e-s par le manque d'entretien des immeubles de la part des propriétaires ;
- 4- Les résident-e-s de l'arrondissement mentionnent qu'il y a négligence dans l'entretien régulier du logement ;
- 5- Plusieurs résident-e-s dénotent la lenteur de leur propriétaire à effectuer les réparations mineures ;
- 6- Plusieurs résident-e-s soulignent la négligence dans l'entretien des lieux communs ;

le Comité logement Montréal-Nord revendique :

- D'augmenter le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices afin de répondre aux besoins d'inspection;
- Que la Ville de Montréal et ses arrondissements se dotent de critères et délais uniformisés pour chaque infraction ;
- Que les inspecteurs et inspectrices émettent systématiquement des constats d'infractions aux propriétaires ;
- Que la Ville de Montréal applique avec une rigueur exemplaire le règlement sur la salubrité des logements.

B) Étant donné que :

- 1- Plusieurs locataires de Montréal-Nord ne se sentent pas écouté-e-s ni pris-es au sérieux et ressentent un mépris de la part du/de la propriétaire;
- 2- L'accès aux rapports d'inspecteurs et d'inspectrices de la ville est difficile ;
- 3- Les rapports sont souvent peu professionnels, incomplets et contiennent certains propos péjoratifs ;

¹ Tiré du document : *Un logement décent et abordable: Un incontournable pour le développement humain de Montréal-Nord.*

le Comité logement Montréal-Nord revendique :

- Que la Ville de Montréal et ses arrondissements envoient aux locataires des lettres visant à les informer de l'ouverture et de la fermeture d'un dossier en vertu du Règlement sur la salubrité des logements. De plus, que les locataires soient avisé-e-s de tout avis de non-conformité et des délais accordés pour corriger les infractions ;
- Que les rapports d'inspection soient accessibles aux locataires sur demande dans les bureaux d'accès Montréal de chacun des arrondissements ;
- Que les inspecteurs et inspectrices soient sensibilisé-e-s à la réalité des locataires.

Selon nous, cela permettrait aux locataires de pouvoir mieux suivre l'évolution du dossier, ce qui leur permettrait, du même coup, d'être davantage en mesure de défendre leurs droits auprès de leurs propriétaires.

C) Étant donné que :

- 1- La présence de punaises de lits est très fréquente dans plusieurs logements de Montréal-Nord ;
- 2- Plusieurs locataires mentionnent qu'après plusieurs exterminations les punaises reviennent toujours ;

le Comité logement Montréal-Nord revendique :

- Que les inspecteurs et inspectrices émettent systématiquement des constats d'infraction à l'expiration du délai de l'avis de non-conformité si le problème n'est pas réglé;
- Qu'en cas de présences de punaises de lit, les propriétaires aient l'obligation d'exterminer tout l'immeuble ;
- Que les inspecteurs et inspectrices effectuent un suivi des plaintes afin de s'assurer du respect du règlement sur la salubrité.